



Note de cadrage
version non définitive

Les migrations de la connaissance dans l'espace francophone : quelle place pour la Tunisie ?

Colloque organisé par France terre d'asile et la Maison du Droit et des Migrations

Table ronde n°1 : La participation des ressortissants tunisiens à l'expansion de l'économie de la connaissance au sein de l'espace francophone.

L'émigration de la population tunisienne vers l'étranger est un phénomène ancien, datant du début des années soixante. En 2011, le nombre de Tunisiens résidant à l'étranger se situait autour d'1,202 million en 2011, passant à 1,377 million en 2012, soit respectivement 11,3 % puis 12,5 % de la population tunisienne.

Parmi les ressortissants tunisiens, nombre d'entre eux participent à l'expansion de l'économie du savoir au sein de l'espace francophone. En effet, entre 2008 et 2012, en moyenne 16 000 étudiants tunisiens se sont, chaque année, inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur européen. La plupart étudie en France (11 100 étudiants), en Suisse (404 étudiants) et en Belgique (203 étudiants). En outre, le nombre de premiers titres de séjour attribués aux ressortissants tunisiens au titre du travail hautement qualifié à l'échelle européenne, est passé de 106 en 2008 à 196 en 2013. En France, ce chiffre a triplé en 5 ans, passant de 56 en 2008 à 154 en 2013.

Lors de cette table ronde il s'agira de revenir sur l'impact des migrations de savoirs tunisiennes au sein de l'espace francophone. Quelles politiques Tunis met-elle en œuvre pour accompagner les migrants de la connaissance tunisiens vers l'étranger ? Quelles modalités d'identification, de sélection et de placement ? Quelles politiques d'installation et d'intégration dans les pays de destination ? Il s'agira aussi d'évoquer le retour de ces migrants et de questionner les dynamiques existantes pour leur réinsertion dans l'économie nationale.

Partie 1 : Modalités et impact de l'émigration de savoir tunisienne au sein de l'espace francophone

Plusieurs dispositifs publics et privés ont été mis en place pour favoriser et faciliter les migrations du savoir depuis la Tunisie. Ainsi, des structures étatiques ont été créées depuis décembre 2013 avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Des centres de ressources sur la migration ont été mis en place à Tunis, à Sfax et au Kef afin de fournir aux Tunisiens désirant émigrer à l'étranger une information détaillée sur les modalités de préparation et d'organisation d'un départ. En outre, l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (**ANETI**), créée en 1993 et placée sous la tutelle du ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi, participe également à la promotion de l'émigration par l'organisation d'opérations de placement de la main d'œuvre tunisienne à l'étranger. L'Agence tunisienne de coopération technique (**ATCT**), créée en 1972, agit pour l'identification, la sélection et le placement des cadres tunisiens à l'étranger. Quant à l'Office





des Tunisiens à l'étranger (**OTE**), établissement public créé en juin 1988, il a pour mission principale de fournir au gouvernement les éléments et les données lui permettant de mettre en œuvre une politique d'encadrement et d'assistance aux Tunisiens résidents à l'étranger.

A l'échelle de l'Union européenne, des programmes favorisant les migrations de savoir tunisiennes existent également. En effet, la Commission européenne a ciblé la Tunisie pour être le principal bénéficiaire d'une partie des financements destinés aux mobilités académiques. Environ 4 millions d'euros ont été prévu pour des échanges universitaires entre l'Europe et la Tunisie en 2013. De nombreux programmes bilatéraux, comme Campus France, participent également à favoriser la mobilité des étudiants tunisiens au travers de la délivrance de bourses d'étude, de stages ainsi que la promotion des échanges universitaires.

Représentant plus de 10 % de la population nationale, l'impact de la diaspora sur l'économie nationale tunisienne est conséquent. En 2012, le montant des transferts de fond atteignait ainsi 3,539 milliards de dinars, soit 5 % du PIB tunisien, donnant lieu au développement de législations et de politiques publiques pour l'encadrement et l'assistance des Tunisiens résidant à l'étranger ainsi que pour la promotion de l'investissement en Tunisie.

Partie 2 : Le retour des migrants de savoir : quelles dynamiques de réinsertion dans l'économie nationale ?

La mobilité internationale des migrants tunisiens de la connaissance a de toute évidence un impact sur le développement économique et les capacités techniques à la fois de la Tunisie et des pays de destination. Afin de participer à faciliter la réinsertion de ces migrants dans leur pays d'origine, des initiatives politiques peuvent encourager la reconnexion des expatriés avec leur pays ainsi que leur retour afin de soutenir le développement national de manière optimale.

La Tunisie, au travers de nombreuses initiatives et programmes, agit activement pour la mise en œuvre d'une politique de promotion et d'augmentation de la migration de retour. Des accords bilatéraux signés avec la France et la Suisse par exemple participent à encadrer et à faciliter le retour des migrants, au travers notamment du financement de projets économiques. En outre, le ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi gère également des programmes pour faciliter la réinsertion dans l'économie nationale des travailleurs émigrés après leur retour définitif.

Table ronde n°2 : Un espace universitaire mondialisé : une chance pour la Tunisie ?

Les pays du Maghreb, notamment le Maroc et la Tunisie, accueillent depuis plusieurs décennies (depuis 1976 pour la Tunisie et 1990 pour le Maroc) des étudiants venus de divers pays subsahariens au travers de la mise en œuvre d'accords bilatéraux proposant des bourses. En plus de ces canaux institutionnels, ces pays accueillent de plus en plus d'étudiants qui se dirigent vers des établissements privés. Ainsi, l'effectif de ces jeunes s'accroît considérablement depuis quelques années. En 1994, le Maroc comptait 1 040 étudiants inscrits dans le public et dans le privé. En 2004, ils étaient 4 477 étudiants et environ 3 000 étudiants en Tunisie. En 2008, la Tunisie commence à accueillir plus d'étudiants que le Maroc : 12 000 en Tunisie contre 10 000 étudiants au Maroc, puis, en 2011, 9 000 au Maroc et 13 000 en Tunisie. En 2013-2014, le Maroc reprend la première place en termes d'accueil des étudiants, avec plus de 15 000 étudiants contre moins de 8 000 en Tunisie.





Il s'agira dans le cadre de cette table ronde de revenir sur l'internationalisation de l'enseignement. Entre effets positifs et effets pervers, quel est l'impact de cette mondialisation de l'espace universitaire sur les mobilités étudiantes et professionnelles en Afrique et au Maghreb ?

Partie 1 : Quelles effets de l'internationalisation du savoir sur les mobilités au sein de l'espace francophone – essentiellement Afrique et Maghreb ?

Avec 380 376 étudiants du continent africain en mobilité en 2010, la zone Afrique subsaharienne et Maghreb représente environ 10 % du total de la mobilité étudiante mondiale. En outre, le taux de mobilité (représentant le nombre d'étudiants en mobilité par rapport au nombre total d'étudiants) se situe en moyenne à plus de 6 %, ce qui est le taux le plus élevé au monde. Cette forte proportion d'étudiants en mobilité s'explique par différents facteurs : en plus de l'envie d'élargir leur horizon culturel et intellectuel, ou de la recherche de connaissances et de compétences qui leur conféreront un avantage concurrentiel sur le marché de l'emploi, ces étudiants peuvent vouloir partir à l'étranger notamment parce que les universités dans leur pays d'origine ont des ressources insuffisantes ou ne proposent pas l'offre de formation recherchée.

Les effets de l'internationalisation du savoir sur les mobilités étudiantes au Maghreb et plus globalement en Afrique sont multiples. D'une part, et dans l'objectif de répondre aux besoins d'harmonisation de l'enseignement supérieur dans la zone euro-méditerranéenne, les pays du Maghreb mettent en œuvre des processus spécifiques, comme par exemple l'introduction et l'adoption du système LMD depuis 2003-2004, lequel facilite l'harmonisation des diplômes et permet ainsi d'assurer la mobilité des étudiants et des enseignants via la reconnaissance mutuelle des diplômes. D'autre part, on assiste à une considérable augmentation du flux des étudiants étrangers arrivant au Maghreb, notamment en provenance d'Afrique subsaharienne. Si une certaine vision pourrait laisser à penser que les mobilités étudiantes vers les pays du Sud ne sont qu'un choix par défaut d'étudiants dont le capital culturel et économique serait inférieur à celui des étudiants partis vers les pays du Nord, de récents travaux nuancent cette approche et soulignent que les mobilités Sud-Sud vers des établissements de renom sont parfois très anciennes. Les universités théologiques de Fez, de Tunis ou du Caire par exemple avaient un rayonnement international depuis le Moyen Âge.

Ainsi, chaque début d'année, des étudiants venus de divers pays subsahariens intègrent des universités et écoles de formation supérieure maghrébines, et notamment marocaines et tunisiennes. La mise en place d'accords bilatéraux pour la délivrance de bourse d'études, les processus de délivrance de double diplômes, de privatisation d'universités ou de délocalisation d'universités étrangères ne sont que des exemples des politiques et initiatives mises en place et qui participent à rendre le Maghreb particulièrement attractif pour les étudiants subsahariens.

Partie 2 : Quelles politiques universitaires en Tunisie pour encadrer la mondialisation du savoir ?

L'installation du siège de la Banque africaine de développement (BAD) durant les années 2003-2004 est l'un des facteurs qui a contribué au renforcement de la présence subsaharienne en Tunisie et à l'ouverture croissante des universités privées (de 2004 à 2009, 25 établissements privés ont ouvert en Tunisie). La plupart des étudiants d'Afrique subsaharienne arrivent sur la base d'un commun accord avec leurs familles, qui du fait de l'inaccessibilité du projet d'études dans le pays d'origine, soutiennent leurs enfants, mais d'autres viennent sur la base d'un système de bourse entre leur pays d'origine et la Tunisie, d'autant plus que l'enseignement supérieur tunisien s'ouvre de plus en plus





aux étrangers. Ainsi, les étudiants bénéficient d'infrastructures universitaires relativement proches des normes européennes, dans un pays où l'enseignement supérieur est en expansion et justifie de relations étroites avec des universités renommées, au travers notamment de la mise en application de doubles diplômes.

En Tunisie, les Africains de l'ouest sont en tête dans la catégorie des étudiants étrangers (1 800 étudiants maliens, 1 100 étudiants ivoiriens, 800 étudiants sénégalais, etc.). Selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tunisien (2012-2013) il y aurait environ 8 000 étudiants subsahariens soit 2 000 dans le public et 6 000 dans le privé. Cependant, en 2014, ces chiffres ont baissé, le nombre d'étudiants subsahariens passant de 8 000 en 2013 à 6 000 étudiants en 2014.

En effet, si de manière générale la Tunisie offre un cadre stimulant l'arrivée des étudiants subsahariens – au travers notamment d'accords bilatéraux pour l'exonération du visa de 3 mois pour l'accès au territoire, la délivrance de bourses d'études ainsi que de publicités et de recrutements des universités tunisiennes dans les pays d'origine, le cadre institutionnel pour l'accueil des étudiants est tributaire de législations parfois contradictoires, lacunaires et contraignantes. Ainsi, il s'agira également ici de revenir sur l'inadéquation qui existe aujourd'hui entre les politiques publiques (difficultés persistantes en matière de séjour, d'accès aux soins, d'accès aux droits, économiques etc.) et privées (explosion de l'offre universitaires privées, développement des projets RDI, échanges inter entreprise etc.) et de réfléchir aux adaptations nécessaires.

Table ronde n°3 : Quels outils pour promouvoir les migrations de la connaissance au sein de l'espace francophone à partir de la Tunisie ?

L'information, la technologie et l'apprentissage sont désormais reconnus comme des facteurs clés de performance et de croissance économique, dans une économie mondialisée fondée sur la connaissance. Miser sur ces domaines peut représenter une opportunité de taille pour la Tunisie, qui profiterait de sa position stratégique, à la fois par sa situation géographique et par l'intensité et l'ancienneté de ses liens avec l'Europe, mais aussi par le dynamisme de ses relations avec l'Afrique subsaharienne et le Canada, pour devenir le pilier d'un espace francophone intégré autour de l'économie de la connaissance.

Les éléments pouvant favoriser le développement de l'économie de la connaissance depuis la Tunisie sont multiples : l'initiation d'une montée en gamme des entreprises tunisiennes, l'expansion des secteurs du savoir porteurs tels que les nouvelles technologies. Or, il ne s'agit pas seulement de faire la course à l'innovation par la recherche et développement, ni d'être bien équipé en technologie de l'information et de la communication, il s'agit surtout de favoriser l'investissement dans le capital humain - déterminant important de la productivité, tant au niveau micro qu'au niveau macro-économique et dont le rôle est particulièrement essentiel dans l'économie de la connaissance (transmission du savoir, acquisition de nouvelles connaissances etc.). En effet, le recours au stock mondial de capital humain est l'outil que les Etats tendent aujourd'hui à privilégier pour le développement et la diffusion du savoir, en favorisant une plus forte mobilité des migrants hautement qualifiés et des « talents ».

Aussi, faciliter la mobilité des « migrants de savoir » - qu'ils soient émigrants ou immigrants - apparait comme la clé de la réussite d'une plus grande intégration de la Tunisie dans l'économie de la





connaissance. Favoriser la mobilité des migrants du savoir peut permettre à la Tunisie de tirer le plus grand profit de sa position stratégique, au carrefour de l'Europe et de l'Afrique. L'investissement dans la mobilité peut se faire au travers de multiples outils, à la société tunisienne de choisir lesquels sont les plus pertinents et les plus adaptés.

Des outils promouvant le rôle de la diaspora, peuvent notamment être développés davantage. En effet, forte de compétences riches et diverses, ayant l'avantage d'une proximité culturelle avec les pays d'accueil et le pays d'origine et d'une mobilité plus facile sur le plan administratif, la diaspora représente de manière générale un atout fort pour le développement économique. Pour encourager ces dynamiques, des politiques nationales ciblées peuvent être mises en place, telles que des politiques d'amélioration du climat d'investissement et du secteur privé. Des programmes spécifiques peuvent également encourager le transfert des compétences et des ressources des diasporas. En outre, des outils favorisant la mobilité des personnes dans les secteurs de l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la recherche peuvent également voir le jour, au travers notamment de la signature d'accords bilatéraux réalistes, de la reconnaissance effective des diplômes, d'échanges inter universitaires accrus, de la création d'universités numériques et de campus virtuels depuis la Tunisie, etc.

Par ailleurs, si la Tunisie doit de toute évidence continuer à se tourner vers l'Europe, avec laquelle elle bénéficie de liens forts et anciens, elle ne doit pas rester prisonnière de sa logique d'extraversion (délocalisation- réimportation) et doit promouvoir une logique de coproduction qui générerait une valeur ajoutée supérieure et des emplois plus qualifiés. Face à la crise économique qui sévit en Europe, les taux de croissance élevés et le dynamisme démographique de l'Afrique subsaharienne – où le taux de croissance est estimé à 5% pour 2014 contre à peine 1% pour l'Europe - représentent une opportunité à saisir, comme l'ont déjà compris de grands groupes tunisiens dans la banque, l'industrie, l'ingénierie et les télécoms, qui internationalisent leurs activités vers une plus grande intégration africaine.

Pour encourager cette orientation, des outils pour inciter les entrepreneurs tunisiens à investir massivement en Afrique peuvent être développés, notamment par l'Etat. Ceci peut passer par la création des structures, institutionnelles ou non, visant à orienter, informer et mettre en réseau les individus, les universités, les organisations, les entreprises et bien entendu en bout de chaîne les institutions. Les ponts construits auront vocation à encourager le commerce, l'investissement, à enrichir les réseaux, à créer de l'emploi dans les pays d'origine etc. D'autres biais peuvent également favoriser l'orientation vers l'Afrique : la mise en place de lignes aériennes et maritimes directes, l'organisation de visites d'affaires, la signature d'accords préférentiels facilitant l'obtention des visas, la délivrance de bourses d'étude, ou enfin des mécanismes de financement et d'assurance.

